

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parking public d'environ 150 places de stationnement

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de Haguenau

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

STURNI Claude, Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 7 8 7 4 0 0 0 1 2

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se caractérise par l'aménagement d'un parking ouvert au public d'environ 150 places de stationnement (le nombre de places sera à affiner lors des études). Le secteur du Lycée Heinrich Nessel, route de Strasbourg, engendre chaque jour d'important déplacement et trafic et souffre d'une carence en place de stationnement sur l'espace public.

L'aménagement de ce parking à proximité du lycée permettra ainsi de répondre à des enjeux de sécurité publique notamment en réduisant des conflits d'usage entre les piétons et les automobilistes. Cet aménagement permettra aussi de répondre aux besoins de stationnement générés par le lycée.

L'emprise du projet est en zone UE au PLU.

Pour mener à bien ce projet, des acquisitions foncières sont prévues auprès de la Région Grand Est.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consistant à aménager un parking public d'environ 150 places, à plusieurs objectifs:

- Répondre aux enjeux de sécurité publique.
Pour information, la route de Strasbourg engendre chaque jour d'important trafic et déplacement.
- Proposer une nouvelle offre de stationnement sur l'espace public facilitant et sécurisant l'accès des usagers.
- Limiter les conflits d'usages entre les piétons et les automobilistes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Travaux de défrichement de boisement clairsemé inférieurs à 0,5 ha.
- Travaux de terrassement
- Travaux de VRD
- Travaux de gestion des eaux pluviales : traitement avant rejet dans le milieu naturel
- Travaux de réseaux secs : mise en place d'éclairage public pour sécuriser le parking
- Aménagement des places de stationnement : marquage au sol, signalétique...
- Reconstitution des clôtures
- Création d'un accès chaufferie, logement, cantine pour le lycée (également des enjeux de sécurité publique car l'approvisionnement se fait actuellement en marche arrière dans le lycée).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le parking sera gratuit et dédié :

- aux lycéens de la cité scolaire
- à tout autre usager

Le parking sera accessible 7j/7 et 24h/24 (avec une plus forte affluence du lundi au vendredi) et disposera d'environ 150 places de stationnement dont 2 places PMR.

Les véhicules n'auront qu'une seule voie d'accès depuis la nouvelle voie de liaison sud, permettant notamment de limiter les risques d'embouteillages route de Strasbourg.

Depuis le parking, il sera possible d'emprunter une contre allée piétonne sécurisée, facilitant l'accès à la cité scolaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- une autorisation de défrichement
- une déclaration au titre de la loi sur l'eau
- un permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain, y compris espaces verts	environ 4200 m ²
Surface du parking	max 3500 m ²
Nombre de place de stationnement	environ 150 (le nombre de places sera à affiner lors des études)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Strasbourg
67 500 Haguenau

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 7 ° 4 5 ' 5 1 " 32E Lat. 4 8 ° 4 7 ' 5 6 " 04N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Sans objet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF type II
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La Ville de Haguenau est couverte par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), valable jusqu'au 31/10/2023. Ce plan ne concerne pas la route de Strasbourg où sera implanté le futur parking public. Merlons acoustiques créés dans le cadre du projet VLS, conformément à la réglementation. Les impacts résiduels feront l'objet d'une intervention sur les façades, d'après étude acoustique réalisée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI : La Ville de Haguenau bénéficie d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) qui ne concerne que les débordements de la Moder et les remontées de nappe. Le PPRI ne concerne pas le projet. Prescrit le 13/07/2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Deux zones protégées au titre du réseau Natura 2000 à proximité : - Le site d'importance communautaire "Massif forestier de Haguenau" Directive habitat. Le site le plus proche se trouvant à environ 700 m. - La zone de protection spéciale "Forêt de Haguenau" Directive Oiseaux. Le site le plus proche se trouvant à environ 5 km.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'avancement du projet ne nous permet pas de répondre à cette question. Dans tous les cas, il s'agira de quantités peu importantes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	L'avancement du projet ne nous permet pas de répondre à cette question. Dans tous les cas, il s'agira de quantités peu importantes.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet comprend des travaux de défrichement inférieurs à 0.5 ha.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet engendrera des déplacements /des trafics lié à l'utilisation du parking mais qui ne sera pas supérieur à l'existant. De plus, la réalisation de la Voie Liaison Sud et l'aménagement du parking vont améliorer et sécuriser les conditions de circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet n'a pas vocation d'émettre du bruit hormis celui provenant du déplacement des véhicules à moteur. L'aménagement du parking ne va pas générer de bruit routier significatif par rapport à la situation actuelle.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	En phase d'exploitation, le fonctionnement du parking n'est pas de nature à engendrer des vibrations. En phase chantier, aucune forme de travaux particulièrement émettrice de vibration (utilisation d'explosifs...) n'est programmée dans le cadre du présent projet. Les phénomènes vibratoires seront donc globalement faibles et limités dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Mise en place d'éclairage public.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'aménagement de ce parking public va permettre de : - réduire les conflits piétons/automobilistes, route de Strasbourg, - sécuriser l'accès livraison (chaufferie, logement, cantine) pour le Lycée Heinrich Nessel, - permettre également par cet accès livraison, un accès plus direct pour les secours.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Aménagement de la parcelle mitoyenne à celle du futur parking public dans le cadre du projet de la Voie Liaison Sud.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De nombreuses études ont été réalisées dans le cadre du projet de la Voie Liaison Sud et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation ont été prévues.

Vous trouverez joint à ce formulaire, une annexe traitant de ces éléments.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Des études ont été réalisées dans le cadre du projet de la Voie Liaison Sud, intégrant à l'aire d'étude, l'emprise sur laquelle sera aménagée le futur parking public.

Très peu d'enjeux environnementaux ont été identifiés. De plus, les mesures d'évitement et de réduction proposées dans l'annexe ci-jointe, ont été validées par les services de la DREAL.

Au vu de l'impact limité de la réalisation du projet et au vu des études déjà réalisées sur l'emprise, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

le,

12 DEC. 2019

Signature



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président,

André ERBS

